

DELIBERATION DU BUREAU SYNDICAL 5 OCTOBRE 2017

N° 2017-09-01

L'an deux mille dix-sept, le cinq octobre à quatorze heures, le Bureau Syndical, régulièrement convoqué en date du vingt-huit septembre deux mille dix-sept, s'est réuni en session ordinaire à Montbrun-les-Bains, sous la Présidence d'Henriette MARTINEZ :

Délégués présents(es)

Nombre de délégués

En exercice : 27
Présents (mini 9) : 15

Nombre de voix

En exercice : 36
Présentes : 18
Exprimées par pouvoirs : 12
Total (mini 19) : 30

Quorum atteint

**1 représentant du Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes
(porteur de 2 voix)**

Claude AURIAS

**1 représentante du Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur
(porteur de 2 voix)**

Eliane BARREILLE

**1 représentant du Conseil départemental de la Drôme
(porteur de 2 voix)**

Pierre COMBES

**12 représentants des communes, EPCI et villes-portes
(porteurs chacun d'1 voix)**

Marcel BAGARD, Christian BARTHEYE, Philippe CAHN, Gérard COUPON, Rosy FERRIGNO, Marc GUERIN, Myriam HUGUES, Valery LIOTAUD, Henriette MARTINEZ, Jean-Jacques MONPEYSSSEN, Michel ROLLAND, Christelle RUYSSCHAERT.

Délégués excusés ayant donné pouvoir :

Sébastien BERNARD à Christelle RUYSSCHAERT, Roger DIDIER à Henriette MARTINEZ, Dominique GUEYTTE à Michel ROLLAND, Marie-Pierre MONIER à Pierre COMBES, Corinne MOULIN à Rosy FERRIGNO, Marlène MOURIER à Valery LIOTAUD, Pascale ROCHAS à Philippe CAHN, Ghislaine SAVIN à Claude AURIAS.

Délégués excusés

Pierre-Yves BOCHATON, Éric RICHARD

Invités excusés

Laurent HARO

Le quorum étant atteint, Madame Henriette MARTINEZ déclare la séance ouverte à 14 heures
Monsieur Claude AURIAS est nommé secrétaire de séance.

Objet : Siège du Parc – Affermissement de la tranche conditionnelle du marché en Conception Réalisation Exploitation et Maintenance (CREM)

- Vu la délibération du Comité Syndical n°2015-06-10 en date du 10 juin 2015 ayant pour objet le lancement de la procédure du marché de conception, réalisation, exploitation-maintenance pour la création du siège du Parc naturel régional des Baronnies provençales à Sahune,
- Vu la délibération du Comité Syndical n°2015-12-14 en date du 3 décembre 2015 ayant pour objet les modalités de signature de la tranche ferme du marché CREM,

La Présidente expose :

Le marché CREM a été notifié le 23 février 2016 au groupement d'entreprises suivant :

- Mandataire : ICARE développement,
- Architectes : Dresher – Kraemer,
- Entreprises : Rodari, Lebre Ingenierie, Sud Est Charpente, Andriollo, Avenir Radio, Brun TP.

La tranche ferme du marché CREM, notifiée le 16 mars 2016, est terminée : les études de projet ont été finalisées et le permis de construire du bâtiment a été obtenu le 24 mars 2017.

Les principaux financements de l'opération étant acquis, la Présidente propose l'affermissement de la tranche conditionnelle. Celle-ci concerne la réalisation des études d'exécution, les travaux de construction et d'équipement du bâtiment, la phase d'exploitation et de maintenance du bâtiment d'une durée de 7 années. Le montant de cette tranche est de 1 372 686 €HT, augmenté de l'avenant n°1 qui fait état d'une plus-value de 5 840 €HT, pour la réalisation des travaux intégrés au stade de l'avant-projet sommaire.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Bureau Syndical

- **Approuve** la proposition de la Présidente
- **Autorise** la Présidente à signer la notification de la tranche conditionnelle du marché ainsi que tout acte relatif à cette action.

Pour extrait certifié conforme
Aux jour et an susdits



La Présidente
Henriette MARTINEZ